



Fiche 10 : Les aides Procivis (SACICAP)

Organisme gestionnaire des données :

PROCIVIS (ex SACICAP et UES-AP) :

www.procivis.fr

Ce réseau fédère au niveau national les 54 Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP))

Mars 2018

1. Caractérisation du dispositif

Objectif	Mission sociale de gestion des dossiers complexes et soutien au dispositif « Habiter mieux » de l'Anah
Cible(s)	Propriétaires occupants très modestes selon les critères de l'Anah (cf. Fiche 10 : les subventions de l'Anah) souhaitant réaliser des travaux d'amélioration, n'ayant pas accès aux prêts bancaires classiques
Acteur porteur du dispositif	Les organismes locaux SACICAP (référencés sur le site internet de Procivis)

<p>Nature du dispositif</p>	<p>Préfinancement gratuit de la totalité des subventions publiques (Anah, collectivités principalement) pendant la durée du chantier</p> <p>Prêts travaux à 0% pour financer le reste à charge</p>
<p>Date de création ou de mise en œuvre du dispositif</p>	<p>Convention signée avec l'Etat en 2017, réactualisée en 2010, dans laquelle les SACICAP se sont engagées à décaisser 35 millions d'euros par an (soit 1/3 de leurs dividendes) au bénéfice de prêts ou avances de subvention</p>
<p>Logique mise à l'œuvre</p>	<p>Missions sociales dans le domaine de l'habitat</p> <p>Aide générique à l'amélioration de l'habitat avec un engagement particulier dans le programme Habiter Mieux de l'Anah</p>
<p>Aide principale / aide ouvrant droit à d'autre(s) / aide adossées sur d'autre(s)</p>	<p>Le prêt ne peut être le seul financement à caractère social du projet : il intervient en complément de subventions Anah, sur le reste à charge.</p> <p>L'avance de subvention concerne les aides publiques : Anah et collectivités principalement</p>

Le prêt Procivis ouvre droit, pour les personnes éligibles, aux aides CAF/MSA

2. Critères d'éligibilité

Statut d'occupation	Propriétaire occupant en résidence principale
Niveaux de ressource	Les niveaux de ressource sont ceux de l'Anah (cf. Fiche 8 : subventions de l'Anah)
Composition familiale	Cf. Plafonds de ressource selon composition familiale de l' Anah sur www.anah.fr
Caractéristiques des logements	Pas de critère

<p>Caractéristiques liées à la consommation / aux gains énergétiques potentiels</p>	<p>Gains de performance énergétique de 25% (fixés par l'Anah)</p>
<p>Nature des travaux ou des matériaux utilisés</p>	<p>Travaux éligibles aux aides de l'Anah permettant la remise aux normes, l'amélioration du confort, la sortie d'insalubrité, l'amélioration thermique ou autres travaux urgents (cf. Fiche 8)</p>

3. Montant de l'aide

<p>Montant et/ou modes de calcul</p>	<p>Les montants des prêts sont fixés par les SACICAP (en fonction de leurs budgets annuels et des montants de travaux prévus par les propriétaires).</p> <p>Ils sont en moyenne compris entre 5 000 € et 10 000 €.</p> <p>Le taux du prêt est de 0%.</p>
---	---

4. Modalités d'octroi

Lieu d'obtention (guichet)	<p>Via les opérateurs habitat qui accompagnent les ménages dans leurs projets et montage de dossiers en vue de la réalisation de travaux</p>
Modalités et circuits d'instruction des demandes	<p>Seulement sur dossier, monté par l'opérateur habitat partenaire de Procivis, avec passage en commission</p> <p>Dans le cas d'une avance de subvention, une subrogation est en général mise en place : l'Anah et/ou la collectivité versera directement la subvention destinée au ménage à la SACICAP qui a fait l'avance, une fois les travaux réalisés et les pièces justificatives fournies par le bénéficiaire.</p>
Fréquence de mobilisation	<p>Conditions de l'Anah</p>

<p>Critères autres</p>	
------------------------	--

5. Publics et/ou situations non-couverts

<p>Critères d'exclusion</p>	<p>Non bénéficiaires des aides de l'Anah</p>
--	---